

ECOLE MATERNELLE ARCHES

INSCRIPTIONS

Enfants concernés : les enfants nés en 2022

Déposer en mairie

- ✓ *Une copie du livret de famille*
- ✓ *Une copie des vaccinations obligatoires*
- ✓ *4 photos d'identité*
- ✓ *Mail et numéro de téléphone*

Il vous sera remis une attestation d'inscription.

*L'admission se fera à l'école
le vendredi 25 avril
de 16h00 à 18h00*